

Application des dispositions visant à assurer une répartition équilibrée de chaque sexe parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes dans l'entreprise

Décret n° 2022-680 du 26 avril 2022

BNP Paribas Personal Finance est engagé depuis plusieurs années à féminiser sa population dirigeante.

Pour l'exercice 2025, au titre de la loi Rixain¹, la représentation des femmes et des hommes chez BNP Paribas Personal Finance est la suivante :

- Membres des instances dirigeantes définies à l'article L. 23-12-1 du code du commerce, correspondant au Comité Exécutif de BNP Paribas Personal Finance
48% de femmes / 52% d'hommes

L'an dernier, cette même représentativité était de 44% de femmes, 56% d'hommes. Cette évolution démontre la volonté de BNP Paribas Personal Finance de poursuivre ses objectifs de mixité plus ambitieux que la Loi avec notamment un objectif de 40% de femmes à horizon 2025 au sein du Comité exécutif. Ces objectifs ont donc été dépassés à fin 2025.

¹ Article 14 de la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021